

ACTION 16 → METTRE EN PLACE DES MESURES VISANT À LIMITER LA VULNÉRABILITÉ DES SYSTÈMES NATURELS ET HUMAINS AUX ALÉAS CLIMATIQUES

• Lien PNSE: actions 12 et 27

♦ Objectifs

Partager entre les acteurs de santéenvironnement de la région les connaissances sur les effets sur la santé du changement climatique, sur les modes d'actions possibles et sur les bonnes pratiques.

Mettre en réseau les acteurs engagés dans les actions d'adaptation au changement climatique.

S'emparer de certains enjeux sanitaires spécifiques du changement climatique pour accélérer la mise en œuvre d'actions d'adaptation dans les territoires.

Description

L'action consiste à:

- Développer les connaissances et l'observation sur l'impact en santé publique du changement climatique.
- Élaborer une stratégie de mobilisation sociale sur l'adaptation au changement climatique.
- Animer les réseaux professionnels déjà constitués pouvant faciliter le

repérage, la stimulation et le suivi des actions et des expériences conduites à différentes échelles, destinées à la création de conditions de vie adaptées au changement climatique et à lutter contre ses effets sanitaires.

Développer les actions et les expérimentations dans les territoires, en particulier la lutte contre les espèces invasives, la lutte contre les îlots de chaleur urbains et les économies d'eau.

○ Pilotage

DREAL

☐ Motivation de l'action

Les conditions météorologiques et climatiques ont une influence considérable sur notre environnement de vie et notre santé. Le changement climatique aggravera l'intensité et la fréquence de certains événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations...), modifiera sensiblement nos environnements et cadres de vie tels que nous les connaissons aujourd'hui

et accentuera les risques sanitaires existants. Face au changement climatique, la région doit nécessairement adapter son territoire et notamment les plus urbains en proposant des solutions visant au rafraîchissement: lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, intégration de l'eau en ville... et à la préservation qualitative et quantitative des ressources en eau. En outre, plusieurs espèces invasives comme le moustique Aedes albopictus (dit «moustique tigre») sont présentes sur la région. Leurs aires d'implantation ne cessent de progresser, mettant en danger la santé des populations.

Face au changement climatique, Il s'agit donc de développer des politiques ad hoc pour certains risques sanitaires déjà identifiés, et de maximiser les co-bénéfices sanitaires des politiques des autres secteurs.

MESURE (1)

Développer la connaissance et la vision régionale globale sur le volet santé publique du changement climatique afin de:

- Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre par les acteurs de stratégies et d'actions d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec la déclinaison du futur plan national d'adaptation au changement climatique.
- Repérer et suivre les expériences et mesures:
- sur le rafraîchissement urbain,
- _ sur les espèces invasives à impacts sanitaires
- _ prévues dans les documents de planification et d'urbanisme et dans les projets urbains, en lien avec la fiche-action 17.
- Dans le cadre de la mise en place des dispositifs d'observation en santé-environnement (fiche-action 1), identifier des indicateurs de suivi des impacts du changement climatique sur la santé des habitants.
- Regrouper les connaissances actuelles sur les effets avérés du changement climatique sur les habitants de la région et organiser leur diffusion dans le cadre du dispositif d'éducation en santé-environnement et des formations (actions de l'axe 1).

• Établir un état de la situation des îlots de chaleur urbain à l'échelle régionale et des risques sanitaires liés (présence de populations à risque et mise en évidence des points noirs à traiter).

MESURE 2

Mobiliser les réseaux d'acteurs intervenant sur la planification et l'aménagement urbain pour développer l'action dans les territoires.

Les démarches PCAET qui concernent 89 EPCI et couvrent environ 90% de la population de la région pourront contribuer à :

- Développer une culture commune des enjeux sanitaires.
- Repérer et valoriser les bonnes pratiques, favoriser les échanges d'expériences, identifier les leviers possibles.
- Travailler au montage d'appels à projet sur des expérimentations visant à favoriser: l'usage des bonnes pratiques face à la chaleur et pour limiter le recours à la climatisation; la lutte contre les îlots de chaleur urbaine; une consommation économe des ressources en eau; la lutte contre les espèces invasives à impact sanitaire.
- Aider les acteurs à établir des stratégies locales de priorisation des interventions sur le rafraîchissement et sur la lutte contre les espèces invasives à impacts sanitaires.

Partenaires

- **▶** CEREMA
- ▶ ADEME, ORS, agences d'urbanisme, DDT, collectivités, agences de l'eau, CAUE, chambre d'agriculture, associations naturalistes, CNEV, EIRAD, universitaires, sociologues, Météo France, ORECC, réseau des PCAET, club PLUI, fédération des SCOT

Publics cibles

- ▶ Élus et techniciens des collectivités
- Urbanistes
- Aménageurs
- ▶ Promoteurs
- Habitants